

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20 mars 1937 Occupation de terrains.

n° 20

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
3 décembre 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

TEXTE INTÉGRAL

le paragraphe 3 de l'arrêté du 30 décembre 1935. mettant à la disposition de l'autorité militaire le terrain immatriculé sous le n° 207 du Livre foncier de la colonie, est rapporté. Est mis à la disposition pleine et entière de l'autorité militaire un terrain de 5.180 mètres carrés, sis au sud du coude de la route de Boulaos et immatriculé au nom de l'Etat français sous le n° 215 du Livre foncier de la colonie